

La participation des parties prenantes dans la construction de l'acceptabilité sociale

ACFAS
Université d'Ottawa

13 mai 2009



Plan d'exposé



- Les difficultés à cerner l'acceptabilité sociale
- La définition de l'acceptabilité sociale
- Comment reconnaître un enjeu d'acceptabilité sociale?
- Comment aborder un enjeu d'acceptabilité sociale?
- Comment identifier et impliquer les parties prenantes et intéressées?

2

Les difficultés à cerner l'acceptabilité sociale



- Impacts sociaux vs acceptabilité sociale
- Tangible vs intangible

L'acceptabilité sociale est un niveau de confort par rapport aux impacts engendrés par un projet.

3

La définition de l'acceptabilité sociale



« L'acceptabilité sociale est le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place, pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre harmonieusement, et à un moment donné, dans son milieu naturel et humain. »

Caron-Malenfant, Julie et Thierry Conraud. *Guide pratique de l'acceptabilité sociale: pistes de réflexion et d'action*, Éditions D.P.R.M., 2009.

4

Comment reconnaître un enjeu d'acceptabilité sociale?



- Introduction d'un changement par rapport au statu quo
- Présence de deux ou de plusieurs intérêts
- Possibilité de s'interroger sur les choix à faire
- Intérêt soulevé par le projet

5

Comment aborder un enjeu d'acceptabilité sociale?



- 🗣️ Diffuser de l'information sur le projet
- 🗣️ Inviter toutes les parties à une rencontre d'échange
- 🗣️ Rencontrer ces personnes dans un cadre ouvert et structuré, répondre à leurs questions et recueillir leurs impressions
- 🗣️ Recueillir tous les commentaires pour documenter la rencontre
- 🗣️ Étudier les recommandations et y répondre
- 🗣️ Faire un suivi dans un délais raisonnable
- 🗣️ Maintenir un lien avec les parties concernées et réévaluer, si possible, l'acceptabilité pendant et après l'implantation du projet

6

Comment identifier et impliquer les parties prenantes et intéressées?

- Chacun est expert de sa condition
- Tous ceux qui ont un intérêt dans un projet sont *de facto* parties prenantes au débat
- Un tiers agit en tant que facilitateur de dialogue



Étapes de la tenue d'un atelier

- 1. Présentation du projet
- 2. Questions de compréhension
- 3. Évaluation individuelle par questionnaire
- 4. Analyse des résultats
- 5. Identifications des aspects satisfaisants et de ceux qui méritent discussions
- 6. Organisation de tables rondes où les participants discutent des aspects du projet devant être améliorés et formulation de recommandations
- 7. Présentation des recommandations à toute l'assemblée
- 8. Évaluation individuelle de chacune des recommandations par tous les participants

7

CITATION

« [...] une conception nouvelle se fait jour : il est loisible de mettre directement face à face savants et profanes dans les discussions sur les choix collectifs. Quand il y a encore un tiers présent, il n'est plus *instituteur* mais seulement *médiateur* entre des acteurs de même rang. Le spécialiste informera le citoyen; mais ce dernier en retour sera capable d'enrichir le savoir spécialisé. Car chacun, dans cette perspective, possède une « compétence » et peut apprendre de l'autre. Si l'on considère, ainsi, qu'il n'y a plus de grandeur incommensurable entre les savoirs des uns et des autres, comment organiser le débat, et à quelles conditions ? »

Jean-Pierre Gaudin, La démocratie participative, p. 62-63

8

QUESTIONS?



Merci !

www.inm.qc.ca

9
